



GOURNAY
SUR MARNE

Conseil municipal Séance du 24 mai 2023

Délibération n° 2023 - 31

Membres du Conseil municipal			
Total	présents	procurations(s)	absent(s)
29	23	6	0
Votes : Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0			

Le 24 mai 2023 à 20 h 30 le Conseil municipal de Gournay-sur-Marne s'est réuni à l'Espace Alain-Vanzo sur convocation du 17 mai 2023 effectuée en application de l'article L 2121-10 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Éric SCHLEGEL — M^{me} Agnès PONCELIN — M. François CULEUX — M. François DAIRE — M. Alain HUGUET — M. Pierre HAGEMAN — M^{me} Nadège HUGUET — M. Alain GROSDÉ — M. Francis DEFRANOUX — M. Éric FLESSELLES — M^{me} Amélie GUILLOU — M^{me} Manuela RAMIREZ — M^{me} Sylvie BELLAVOINE — M. Éric FOURNIER — M^{me} Claire HÉNIN — M. Serge ADALLA — M. Jean-Pierre NOUVELON — M^{me} Stéphanie BARBARA VAGEON — M^{me} Stéphanie FUCHS — M. Bruno AFONSO — M. Nicolas SERERO — M. Arnaud LOPEZ — M^{me} Maria GENARO.

Procurations : M. Claude MAZARS donne pouvoir à M^{me} Agnès PONCELIN
M^{me} Delphine SCHLEGEL donne pouvoir à M. François CULEUX
M^{me} Francine PEDRO donne pouvoir à M^{me} Nadège HUGUET
M^{me} Corinne TANGUY donne pouvoir à M^{me} Manuela RAMIREZ
M. Joël SOUSA donne pouvoir à M. Pierre HAGEMAN
M. Jean-François PERON donne pouvoir à M. Nicolas SERERO.

L'assemblée élit pour secrétaire de séance, Madame Claire HÉNIN.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À SACHA LUCE

Le Conseil Municipal,

CONSIDÉRANT la demande de soutien formalisée par Sacha LUCE, visant à faciliter sa pratique sportive qui requière un investissement financier non négligeable.

CONSIDÉRANT le parcours de ce Gournaysien dans sa discipline et de ses performances personnelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

ARTICLE 1^{er} : **ACCORDE** à Monsieur Sacha LUCE, une subvention de 250 € dans le cadre d'un soutien financier pour son équipement.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au budget de l'exercice concerné.

Fait et délibéré en séance les jours mois et an susdits et ont les membres présents signés après lecture.

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.



Certifiée exécutoire compte tenu
de la publication le : 30 mai 2023

Le Maire,
Éric SCHLEGEL.

